

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2007

Eglise : Maintenance de l'automatisme des cloches.

Signature d'un contrat avec la société Poitevin de Saint Privat les Vieux dans le Gard pour un coût annuel de 250 euros hors taxes. Nous résilions de ce fait le précédent qui nous liait à la société Baudet.

Eglise : Remise en état et aux normes de l'installation de protection contre la foudre.

Suite à un sinistre au cours des années précédentes l'assureur nous mettait en demeure de mettre cette installation en conformité. Nous acceptons la proposition de l'entreprise Poitevin pour un montant hors taxe de 2 976 euros hors taxes.

Place de l'église : Le conseil municipal souhaite que les parcelles publiques autour de l'église servent à agrandir le parking goudronné. Cela nécessite quelques travaux de petits terrassements et d'évacuation des remblais qui sont immédiatement engagés.

Local technique et de stockage mairie : la nécessité d'un local de stockage des produits et petits outils de la mairie nous amène à aménager à cette fin une partie du sous sol de la vicairie actuellement en chantier.

Compte rendu des dernières réunions auxquelles la commune a participé , dont les deux plus importantes sont les suivantes :

A Chasseradès, Pierre Bonicel a organisé une rencontre entre les maires des communes concernées par la proposition de contrat de rivière du Chassezac. Ceci en présence du responsable de l'eau du conseil général. La réflexion sur ce sujet qui sera le problème essentiel de nos communes dans les années futures est engagée. En ce qui nous concerne nous n'en sommes pas encore à prendre des décisions mais nous devons nous informer et réfléchir à l'avenir.

A Belvezet, suite à notre demande, Pierre Bonicel a organisé une réunion des maires des communes limitrophes du CD 6 portant sur les problèmes de viabilité hivernale. Les services du Département étaient très largement représentés (Direction des routes, établissements de Villefort et Chateaneuf de Randon). Cela nous a permis de bien comprendre les contraintes juridiques et techniques sur ce point essentiel pour nous du déneigement. Nous pouvons maintenant travailler au maintien d'un niveau de service indispensable aux habitants de notre village.